

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60079-0

1998

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1
2000-04

Amendement 1

**Matériel électrique pour atmosphères
explosives gazeuses –**

**Partie 0:
Règles générales**

Amendment 1

**Electrical apparatus for explosive
gas atmospheres –**

**Part 0:
General requirements**

© IEC 2000 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembé Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

B

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le comité d'études 31 de la CEI: Matériel électrique pour atmosphères explosives.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
31/322/FDIS	31/331/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de la publication de base et de ses amendements ne sera pas modifié avant 2005-05. A cette date, la publication sera

- reconduite;
- supprimée;
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

Page 28

8 Enveloppes contenant des métaux légers

Supprimer la NOTE en 8.1.

Insérer un nouveau paragraphe 8.2 comme suit:

8.2 Les matériaux utilisés dans la construction d'enveloppes de matériel électrique du Groupe II ne doivent pas contenir, en masse, plus de 7,5 % de magnésium.

Re numéroter les paragraphes 8.2 et 8.3 existants respectivement en 8.3 et 8.4.

Page 36

Tableau 3

Changer $S \leq 35$ en $S > 35$